

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 septembre 2015

**PRESENTS** : Thierry QUINTARD, Evelyne ZIBOURA, Yves GIROUD, Christine BEAUBOUCHEZ, Cédric BON, Bernard ROQUEPLAN, Marie France ELSENSOHN, André BRACCHI, Christophe FLORIT, Jean-Claude ROCHE, Violaine BOUCHAREL, Marie-Christine MARTIN, Claire SATIER, Fabrice MANGE (à partir de 20 h 30), Patrice AMBROSIONI

**ABSENTS** : Valérie DIAS (pouvoir à : Thierry QUINTARD) ; Gilles AUDOUARD (pouvoir à Evelyne ZIBOURA) ; Sylvie DURANTON (pouvoir à Christophe FLORIT) ;

**1- Délibération N°1 sur la Décision Modificative D.M.1 du budget immobilier (régularisation du déficit apparent).**

M. le Maire expose le contexte de cette mesure ; La dépense avait été effectuée sur le budget général. Il s'agit d'une opération comptable de rééquilibrage.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2- Délibération N°2 Décision Modificative D.M.1 du budget général ;**

Thierry QUINTARD expose les divers motifs à l'origine de cette mesure.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3- Délibérations N°3 portant sur le recrutement de quatre agents vacataires pour les Temps d'Activités Périscolaires ;**

Christine BEAUBOUCHEZ souligne qu'il s'agit comme l'an dernier de reprendre des intervenants, au même tarif ; comme la mesure est annuelle, en début d'année scolaire il faut que le C.M. se prononce, à nouveau, sur la mesure.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4- Délibération n°4 portant sur le rattachement de la commune au système national d'enregistrement des demandes de logement social (SNE) ;**

Evelyne ZIBOURA présente cette délibération qui est soumise au vote. Elle précise qu'un agent du secrétariat part en formation, la semaine prochaine sur ce nouveau logiciel.

**Adoptée à l'unanimité.**

*20H30 arrivée de Fabrice MANGE,*

**5- Délibération n°5 sur le projet d'aménagement/construction du bâtiment Mairie ;**

Thierry QUINTARD rappelle le contexte. Un groupe de travail spécifique composé de 8 membres s'est réuni Trois fois. Le constat de base est que les locaux actuels sont esthétiques, mais sont vétustes, non fonctionnels, et non conformes aux normes notamment pour l'accueil du public, où se pose le problème du respect de la confidentialité.

Le groupe a sollicité les compétences d'un programiste, au lieu du traditionnel architecte, afin de ne pas focaliser cette construction que sur l'aspect « immobilier », mais d'être aussi sur la définition du besoin.

Les trois projets sont présentés avec leurs avantages et inconvénients. IL est proposé par le groupe de s'orienter sur la construction d'une nouvelle Mairie.

C'est sur ce point que l'accord du C.M. est sollicité ; M. le Maire apporte les informations utiles sur le plan de financement envisagé, il sera encore précisé ultérieurement, et sur le lieu pressenti d'implantation, en soulignant que ce lieu correspond au « mouvement naturel observé de l'urbanisation du village » ;

Un débat s'instaure sur les risques en cas de difficultés à vendre l'immeuble où se trouve actuellement la Mairie. Et sur l'attachement au « cachet » de celle-ci. D'autres conseillers, soulignent que c'est le moment opportun pour se lancer dans ce projet et que le prix ciblé pour la vente semble rationnel.

M. le Maire invite le conseil à se prononcer par vote.

Vote : Madame Violaine BOUCHARREL s'abstient.

**Adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 6- Délibération n°9 portant sur les subventions aux associations ;

M. le Maire rappelle que ces propositions font suite à la tenue de la commission Finances le 21 septembre 2015. Il est apporté en séances au tableau de base fourni en début de séance les modifications suivantes :

associations	Montant 2014	Aide Exceptionnelle 2014	Pro. 2015	Aide Exceptionnelle	Montant total	Observations
Collège de l'ISLE	144		160		160	20€ *8 au 15.9.2015
Etoile Jardinoise	1 000		1 000	<del>400</del>	1000	
<b>TOTAL</b>	<b>5474</b>	<b>2882</b>	<b>6260</b>	<b>1200</b>	<b>7460</b>	28.09.2015

Il est posée des questions sur certaines associations comme l'ASS PECHEURS GERE/ RHONE. Il est proposé de planifier l'an prochain des rencontres avec le Président de cette association.

Il est proposé de passer au vote des subventions

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 7- Délibération n°10 portant sur les encarts publicitaires pour le Bulletin Municipal.

Thierry QUINTARD expose que les tarifs proposés pour ces encarts sont identiques à ceux de l'an dernier.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### Questions Diverses / Informations :

- Thierry QUINTARD informe les conseillers des résultats du contentieux ancien – MARESCAUX.(environ 5000 euros de frais)
- Thierry QUINTARD évoque les projets d'installations d'une antenne – relais FREE à Vossère et antennes Alsatis sur l'Eglise.
- Il est signalé une réunion publique avec les habitants de l'Avenue de l'Europe et l'Avenue du Dauphiné, **le Mercredi 30 septembre 2015 à 19h ;**
- Pour le salon des Maires les 17,18, 19 novembre**, les conseillers sont invités à se manifester vers M. le Maire, s'ils souhaitent participer. Le coût de l'inscription est de 90€/ Participant. Il est possible de rester 1 seul jour. C'est Porte de VERSAILLES.
- Les inscriptions aux divers commissions de Vienne AGGLO ont été opérées tel que souhaitées ; lecture en est donner par Thierry QUINTARD
- Bernard ROQUEPLAN fait état d'actes d'incivisme constatés dans la salle polyvalente, en suite de ce Week end ; Une réflexion est en cours pour tracer l'accès à moindre coût, tout en renforçant la sécurité.
- Yves GIROUD informe des travaux de Voirie. Il expose les démarches exercées pour obtenir l'installation provisoire d'un abri BUS afin de pallier au problème de sécurité routière « vers

le lotissement le Grand Pré ». J C ROCHE invite à mobiliser l'association du lotissement dont les enfants sont concernés pour donner plus de poids à la démarche.

- ✚ Bernard ROQUEPLAN informe des divers travaux réalisés par la commune, les jeux ont été posés, un banc installé, ... et des actions qui vont se poursuivre, notamment la réparation de la chaudière qui alimente l'école, où un système de régulation de haut niveau va être installé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 20.

La secrétaire de séance  
Marie-Christine MARTIN